

**Décision complétant la décision portant nomination de correcteurs spécialisés pour
la correction des épreuves écrites des concours
externe, interne et troisième concours pour le recrutement dans le grade
d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie
au titre de l'année 2027**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-491 du 21 mai 2019 instituant un troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2024 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie ;

Vu la décision du 25 septembre 2026 portant nomination de correcteurs spécialisés pour la correction des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie au titre de l'année 2027,

Décide

La liste des correcteurs spécialisés désignés pour participer à la correction des épreuves d'admissibilité est complétée comme suit :

Mme Mariannick HENROTEL, secrétaire de chancellerie,
Mme Flora PATISSOU, adjointe administrative principale de 2ème classe de chancellerie.

Fait à Paris, le 14 octobre 2026

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour la directrice générale de l'administration et de la modernisation,
pour le directeur des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
le chef du bureau des concours et des examens professionnels



Sébastien BULOT